



Après plus de deux ans de négociation



Un nouvel accord pour l'égalité professionnelle à Soitec ?!

La direction vient de nous soumettre sa proposition définitive d'**accord pour l'égalité professionnelle** pour les trois prochaines années : [ici](#). La **CGT Soitec te consulte** donc pour savoir si notre syndicat doit y apposer sa signature. Afin de te prononcer de manière éclairée, voici **une synthèse des avancées obtenues et nos réflexions**.

Tout d'abord les organisations syndicales et la direction se sont accordées sur le fait qu'aucune mesure de rattrapage salarial et/ou d'évolution ne permet de tendre vers une égalité professionnelle réelle et pérenne si **les racines profondes de la discrimination**, à savoir **les pratiques et les comportements en œuvre à Soitec**, ne sont pas modifiés. Ainsi cet accord prévoit des mesures de sensibilisation, de formation et un protocole de prise en charge en cas de signalement de faits sexistes au sein de l'entreprise afin de lutter contre les stéréotypes, les représentations, les assignations de genre, les pratiques sexistes **lors du recrutement et tout au long de la carrière**.

Cet accord pour l'égalité professionnelle au sens large inclut, à juste titre, **la population LGBT** de Soitec. La CGT Soitec insiste sur le fait que **toute discrimination** liée au genre, à l'orientation sexuelle, à la religion et à l'origine ethnique **doit être bannie de notre entreprise**. Un événement récent nous montre que **la direction doit être plus irréprochable** vis-à-vis de propos stigmatisants, ici racistes, exprimés sur le lieu de travail. **Les décisions à géométrie variable sur ces sujets très sensibles ont des conséquences graves sur la cohésion indispensable des salariés**.

Les principales AVANCÉES CONCRÈTES de l'accord issues du cahier de REVENDICATIONS CGT Soitec

- **Sur les évolutions, le ratio de femmes changeant de coefficient ou bénéficiant d'une charte d'évolution (engagement à l'issue de l'accord sur ce deuxième point) sera celui de la population éligible considérée.**
 - Sur les chartes, l'engagement est fort car les femmes [F] sont aujourd'hui discriminées lorsqu'elles veulent devenir techniciennes ou ingénieures. En effet sur les trois dernières années **les femmes ont bénéficié de seulement 7% des chartes d'évolution alors qu'elles représentent 36% de l'effectif !!!**
 - **Le chemin pour arriver à ce véritable retournement est aujourd'hui flou** quand on sait par exemple que la direction refuse toujours de développer une filière d'évolution process (ratio F/H plus équilibré) comme celle en place à la maintenance (la CGT Soitec travaille sur le sujet, à suivre...) et que les possibilités concrètes d'évolution sur les fonctions support (admins) sont encore trop limitées.
- **Des engagements chiffrés pour améliorer la parité sur les niveaux de filière (+3 à 4%)** où elles sont significativement sous-représentées à mesure que l'on augmente dans la hiérarchie de ces niveaux.
- **TOUTES les femmes en congé de maternité bénéficient au minimum de la moyenne des augmentations individuelles au mérite perçues par les salariés de la même CSP** et ceci même si le congé se déroule en totalité entre 2 exercices d'augmentation. C'est **une ancienne revendication portée par la CGT Soitec suite à des discriminations** qui va au-delà du code du travail (garantie uniquement si l'exercice d'augmentation a lieu durant le congé). Comme quoi, nos échanges sur le terrain et la persévérance paye !
- **Une enveloppe budgétaire** ponctuelle permettant une révision de certains salaires de base **à hauteur de 70 000€** à répartir sur la durée de l'accord. À l'issue de l'accord, **l'engagement est qu'il n'y ait plus d'écartes salariales significatifs (>3%) entre les populations hommes/femmes**. Sollicite-nous si tu es concernée !

Pour conclure, la CGT Soitec considère que cette proposition d'accord contient des avancées réelles. Vu que **la direction s'est engagée sur des résultats quantifiables** pendant et à l'issue de l'accord, **la CGT Soitec (ses syndiqués et ses élus) donne un avis FAVORABLE pour une signature**. **Si la signature est validée définitivement par ton vote, compte sur nous pour t'informer sur le suivi et surtout pour faire respecter les mesures de l'accord entériné.**

Maintenant à TOI de décider !!! [CLIQUE ICI POUR VOTER](#)

Syndique toi !

Mets à jour ta protection et gagne jusqu'à 250% de droits



CGT Soitec Salarié

Votre protection actuelle



CGT Soitec Membre

**GARANTI 100%
CONFIDENTIEL**

	CGT Soitec Salarié	CGT Soitec Membre
Bloque les abus et les projets malveillants	✓	✓
Sécurise tes actions en prod' et dans les bureaux	✓	✓
Offre un espace d'écoute	✓	✓
Vérifie les comportements suspects	✓	✓
Empêche les attaques de pirates du code du travail	✓	✓
Rend ACTEUR/DÉCIDEUR dans le syndicat	✗	✓
Analyse et gère les spams de la direction	✗	✓
Immunise face à un manager malveillant	✗	✓
Développe l'esprit critique contre la pensée unique	✗	✓
Crée un réseau interne et externe solidaire	✗	✓
Offre une hotline syndicale en cas de problème	✗	✓
Booste ton dossier dans les instances paritaires (Sécu, CAF, formation...)	✗	✓
Procure un pare-feu optimal lors des convocations	✗	✓
Debugge les situations en cas de litige juridique	✗	✓
Donne accès à l'INDECOSA CGT(asso de consommateurs)	✗	✓
Donne accès à une banque de données sur tes droits	✗	✓
Met à jour ton logiciel : formation + presse syndicale	✗	✓
Protège tes idées par VPN (réseau privé virtuel)	✗	✓

**66% DÉDUIT DE TES
IMPÔTS OU CREDIT D'IMPOT =**
De 4 à 7€ net/mois en fonction
de tes revenus

**CLIQUE ICI POUR
METTRE À NIVEAU**

cgt@soitec.com